



**FEDERATION NATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA CULTURE
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
FORCE OUVRIERE**

**Déclaration liminaire de la FNEC FP-FO
au CHSCTD
du 18 Septembre 2020**

Monsieur le Directeur Académique,
Mesdames et messieurs les membres du CHSCTD,

La FNEC FP-FO considère que le protocole sanitaire imposé par le ministre le 27 août sans avoir recueilli l'avis des représentants au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail Ministériel (CHSCTM) est une mascarade appelée «dialogue social» par le ministre.

Le port du masque porté en permanence "*tant dans les espaces clos que les espaces extérieurs*" **ne répond pas aux obligations statutaires du ministre en matière d'hygiène, de sécurité et de protection des personnels.** Ce protocole n'a de sanitaire que le nom et présente pour principal avantage, du point de vue du ministre, de faire porter la responsabilité de l'organisation et des mesures de protection très difficiles à mettre en place à l'échelon local, avançant ainsi à grands pas vers la territorialisation de l'école.

Mais puisque masque il faut, où sont les masques pour les personnels vulnérables ? Dans les circonscriptions, on parle de masque FFP2 alors qu'il a été question de masques chirurgicaux de niveau II lors du dernier groupe de travail.

Vers qui doivent se tourner ces personnels fragiles pour avoir des masques de meilleure protection : le médecin traitant ? le médecin de prévention ? Là aussi, les informations dans les circonscriptions divergent.

Dans certains collèges, les chefs d'établissement ont proposé aux personnels un dépistage qui devait avoir lieu dans la semaine du 10 septembre, mais à ce jour, aucun des personnels inscrits n'a reçu de convocation pour ledit dépistage.

Par ailleurs, les collègues ont été très étonnés, voire amusés, de recevoir comme cadeau de rentrée des masques «slips» DIM réutilisables dits «grand public». Le personnel soignant qui ont accueilli, suite à un cas positif dans leur école, des collègues qui ont porté ces masques leur ont dit clairement que ces masques n'étaient pas protecteurs et ont préconisé le masque chirurgical. Quels masques nous seront fournis après les vacances?

Dans certaines écoles il n'y a pas de savon ou de papier pour l'essuyage des mains. Dans d'autres cela va finir par manquer car les mairies n'ont pas des budgets extensibles et illimités.

Aussi, une grande confusion règne également sur le port du masque pour les élèves de plus de 11ans : est-ce que cela ne concerne que les élèves à partir du collège ou alors aussi les élèves de 11 ans dès l'école primaire ? Les informations divergent entre le protocole sanitaire et les informations données sur le terrain.

Le ministre a également décidé de ne pas fournir gratuitement les masques qu'il rend obligatoires pour les plus de 11 ans. C'est la gratuité de l'école qui est mise en cause. Ce précédent inacceptable en appelle d'autres.

Dans le FAQ du coronavirus édité par le ministère on peut lire « la distanciation physique n'est pas obligatoire lorsqu'elle n'est matériellement pas possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves. Néanmoins, les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves notamment dans les salles de classe ». Notre ministre sait-il que la distanciation est rendue impossible par des effectifs surchargés dus aux suppressions de postes dénoncés par notre organisation depuis des années ? Est-il besoin de rappeler les chiffres étudiés lors du CTSD du 4 septembre : en septembre 2020, 40 collèges sur 57 présentent des classes à plus de 26 élèves sur au moins un niveau sans compter le ou les AVS, contre 30 à la rentrée 2019. Quelle distanciation, quel aménagement possible dans ces conditions ? Il faut clairement le dire : la rentrée n'a nullement pris en compte la crise sanitaire que nous traversons.

L'inquiétude pour leur santé, le port du masque en classe qui entrave la communication avec les élèves et demande aux enseignants un effort pour faire porter leur voix encore plus loin que d'habitude s'ajoutent au mal-être au travail qui perdure depuis des années et touche toute la profession : services partagés, emplois de temps avec plein de trous, classes surchargées, école inclusive, perte de sens, injonctions contradictoires, mépris de la hiérarchie ... tout cela est fort bien décrit dans les fiches RSST que nous étudierons.

La FNEC FP-FO dénonce également le durcissement des mesures ministérielles à l'égard des personnels à risque à qui les autorisations spéciales d'absence seront refusées.

Les nouvelles règles concernant les personnels vulnérables apparaissent contradictoires avec le climat d'alerte générale où nous nous trouvons placés. La liste des critères auxquels doivent répondre les « patients » étant « regardés comme vulnérables au sens de l'article 20 de la loi n°2020-473 du 25 avril 2020 » ne contient plus que 4 critères contre 11 dans une première version de ce décret, en date du 5 mai 2020. Se trouve donc exclus de cette liste nombre de personnels qui restent pourtant vulnérables suivant les critères pris en compte dans les avis successifs du Haut Conseil de la santé publique, notamment l'avis du 19 juin 2020.

Plusieurs questions restent également en suspens au niveau ministériel :

-Dans le cas où un personnel est évincé de son lieu de travail (testé positif, cas suspects ou contacts à la Covid-19) pouvez-vous nous confirmer que le télétravail se met en place, et que s'il n'est pas possible une ASA est accordée ? Pouvez-vous nous confirmer que si l'enseignant est lui-même positif, alors c'est un arrêt maladie avec un jour de carence ?

-Dans le cas où un enfant d'un personnel contracte la COVID, pouvez-vous nous confirmer que l'absence pour garde d'enfant lors de sa mise en quatorzaine sera effectuée sur la base d'ASA non contingentées et non comptabilisées dans les 11 jours annuels d'ASA pour garde d'enfant ?

Les personnels considérés comme vulnérables il y a quelques mois à peine, et qu'il fallait absolument tenir à l'écart de tout risque de contamination, doivent aujourd'hui retourner au travail, alors que nous serions à deux doigts d'une deuxième vague !

Comment comprendre ?

Ou bien la situation est aussi critique qu'on ne cesse de nous le répéter, et l'on ne voit pas bien ce qui pourrait justifier que l'on prenne moins de précautions à l'égard des personnels vulnérables, ou bien elle ne l'est finalement pas tant que ça, et le protocole auquel sont soumis les personnels de l'Education nationale vise une autre fin que leur protection et celle des élèves. Poser la question, c'est commencer à y répondre...

Pour la Fédération Générale des Fonctionnaires FO (la FGF-FO), la circulaire ministérielle du 1er septembre « n'est pas à la hauteur des mesures de protection dont doivent bénéficier les personnels ».

La FNEC FP-FO tient en cette rentrée à vous rappeler ses revendications sur le plan sanitaire :

- Nous demandons toujours le suivi médical des personnels à risque par les médecins de prévention et les mesures appropriées pour protéger ces personnels.
- Nous demandons à ce titre le maintien du régime des ASA, sans restriction, pour tous les personnels à risque ;
 - La reconnaissance d'imputabilité au service en cas de contamination par la COVID ;
 - La mise en place des dépistages nécessaires et systématiques ;
 - La désinfection complète et quotidienne de tous les locaux ;
 - La mise à disposition gratuitement de masques adaptés pour les personnels et les élèves. Nous rappelons à ce titre que les seuls masques qui protègent selon les normes du code du travail sont les masques FFP2. Nous demandons qu'ils soient mis à disposition des personnels qui en feraient la demande.